

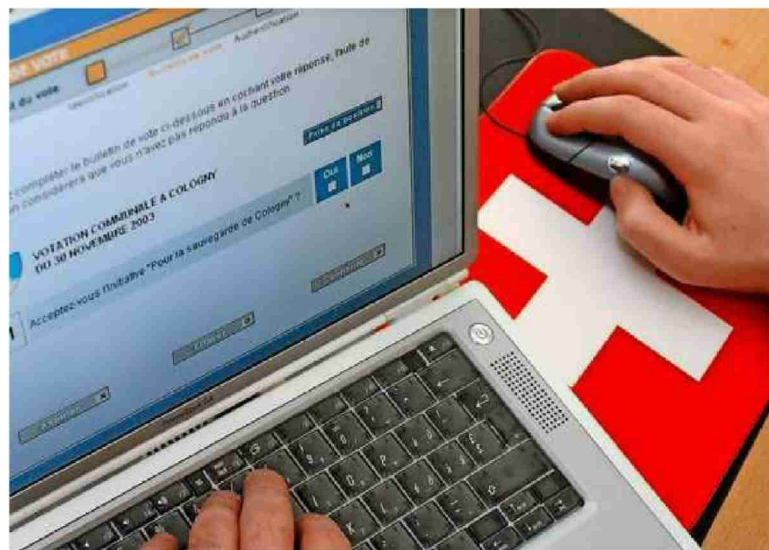


L'e-voting augmente-t-il la participation citoyenne?

« Le vote par correspondance a fait grimper la participation de 20 points (de 30 à 50% en moyenne). L'e-voting pourrait y ajouter 8 ou 9 points »

La Chancellerie, dans un article de la « Tribune de Genève » daté du 21 janvier 2009

Céline Garcin



Le vote électronique s'est généralisé à l'ensemble des communes genevoises mais ne semble pas renforcer la participation. LAURENT GILLIERON

Le premier test de scrutin par Internet à Genève remonte à janvier 2003 à Anières. À l'instar du vote par correspondance dans les années 90, les spécialistes soutenaient que ce nouveau dispositif augmenterait la participation citoyenne, en particulier chez les jeunes. Les chiffres leur donnent-ils raison quinze ans plus tard?

Si le vote électronique est aujourd'hui généralisé à l'ensemble des communes genevoises, il sera accessible pour la première fois à tous les citoyens du canton lors des prochaines élections. Pour les scrutins fédéraux, le taux de participation par e-voting est plafonné à 30%. Cette limite a été abolie au niveau cantonal en septembre 2016, mais jusqu'à ce printemps, seuls les électeurs qui avaient spécifiquement demandé à pouvoir voter en ligne recevaient le matériel.

Pour évaluer l'impact de ce nouveau canal sur la participation citoyenne, le Département de science politique et relations internationales de l'Université de

Genève a rendu un rapport en 2013 suite à l'analyse des données collectées par le Service des votations et élections entre 1996 et 2011. Il en ressort que « le taux de

« Le vote électronique est clairement le second canal de vote après le vote par correspondance »

Christophe Genoud Vice-chancelier

participation moyen des communes dans lequel le vote par Internet est proposé ne diffère que marginalement du taux de participation moyen dans l'ensemble du canton. (...) Autrement dit, l'introduction du vote par Internet n'a pas conduit à une augmentation de la participation dans ces communes. » L'étude relève par ailleurs que l'e-voting n'accroît pas la participa-

tion des jeunes, des abstentionnistes ou des votants occasionnels.

Ces conclusions valent-elles encore aujourd'hui? Les derniers chiffres transmis par la Chancellerie sont plus encourageants. Depuis septembre 2016, un nombre toujours plus important de citoyens souhaitent s'exprimer en ligne. La Chancellerie a enregistré 36 349 électeurs inscrits au vote électronique lors de la votation de mai 2017, 39 721 en septembre 2017 et 42 746 en mars 2018.

Ces chiffres traduisent-ils pour autant une hausse de la participation? La Chancellerie ne s'avance pas et nous renvoie à l'étude universitaire de 2013. « Malgré le fait que son usage est aujourd'hui encore limité par les dispositions fédérales (Ndlr: le plafond de 30% de participation est toujours en vigueur), on constate que le vote électronique est clairement le second canal de vote, après le vote par correspondance et avant le vote à l'urne », tient néanmoins à souligner le vice-chancelier, Christophe Genoud.